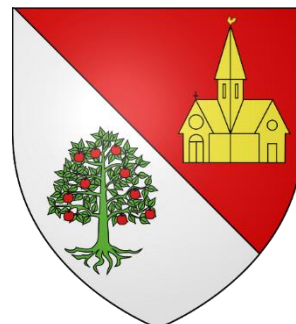


La Cueillette

LE PLEIN D'ACTUALITÉS DANS VOTRE PANIER - NOVEMBRE 2023



BIBOST

Le programme des fêtes de fin d'année

Dans cette cueillette de novembre, choisissons les manifestations auxquelles nous souhaitons participer ! Il y en a pour tous les goûts et tous les âges. Autant d'occasions de se rassembler pour des moments conviviaux. Mais oui, il est possible de vivre en paix.

Et aussi, un retour sur quelques événements, le compte rendu du conseil municipal du 13 novembre ainsi que d'autres informations du Pays de l'Arbresle, de l'Office de Tourisme, ...

Fête des classes en 3



Séverine Blanc, la présidente, entourée des 50 ans et de Maryse Granjard, la seule 60 ans.



Les jeunes conscrits, pour l'animation !

Ce fut une belle journée festive sous un soleil automnal. 43 conscrits ont défilé emmenés par la présidente Séverine Blanc et la Bambane, depuis les 3 bébés jusqu'à mamie Thérèse et ses 90 ans.

L'animation des 2 repas a permis aux conscrits de manifester tous leurs talents de chanteurs.

Notons que le passage du livre d'or des 3 au 4 aura lieu le vendredi 24 mai 2024.

AGENDA

Voir le détail des manifestations dans la suite de La Cueillette...

Conseil municipal

le lundi 4 décembre, à 19h30
Au Centre d'animation

Téléthon et 8 décembre

le vendredi 8 décembre

Repas des aînés

le dimanche 10 décembre

Marché de Noël

par l'ISB
le dimanche 17 décembre

Rencontre intergénérationnelle

en chansons avec les élèves de l'école.
le mardi 19 décembre à 15h

Vœux de M. le Maire

le samedi 13 janvier à 17h30

Repas dansant

du Club Soleil d'Automne
le samedi 3 février

Marché aux fruits sur la place du village vers 1960



**Journées du patrimoine :
le temps des cerises**
par l'APSJB

Des panneaux explicatifs imagés évoquent l'origine de la cerise, le cycle annuel d'entretien des vergers, la transformation des plantations, l'évolution inouïe des variétés, des modes de production et de commercialisation de nos productions locales.

Des objets anciens pour la culture et la cueillette des cerises, des films, ... et même une visite de vergers à Bibost ! C'est ce que plus de 120 visiteurs ont pu découvrir en dégustant des parts de clafoutis à la cerise locale accompagnées de rafraîchissements au sirop de ... cerise.

Commémoration du 11 novembre 1918



De nombreux bibolands se sont retrouvés le 11 novembre 2023 pour la commémoration du 11 novembre 1918 afin d'honorer la mémoire de tous les soldats morts pendant les guerres : le défilé emmené par La Bambane de Saint Julien/B jusqu'au monument aux morts, le discours de Franck Chaverot, maire de Bibost, les poèmes lus par les enfants de l'école et le vin d'honneur animé par La Bambane.

Les textes lus sont à la rubrique « actualités » du site internet de Bibost ou à la mairie.

Repas de fin d'année
du Club Soleil d'Automne



41 adhérents du Club Soleil d'Automne se sont retrouvés le 11 novembre à la Table de Math pour fêter la fin de l'année. Tonia Bonnard, doyenne de Bibost, a terminé l'après-midi par une partie de belote, sa passion.

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation, le 13 novembre 2023 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire

Présents : Franck CHAVEROT, Claire DOUVIER, Sandrine MARVALIN-GEANT, Jean-Philippe CHAUX, Éric BLANC, Frédéric BONNARD, René MICHEL, Thierry BEAU, Elodie GIDON, Laurent MARION, Didier GOUTTE, Josette RAYMOND, Sophie BOUVARD.

Excusée : Valérie ROZIER (pouvoir donné à Jean Philippe Chaux).

1 Désignation du secrétaire de séance

- *À l'unanimité des membres présents, Sophie BOUVARD est désignée comme secrétaire de séance.*

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 septembre 2023

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 4 septembre 2023, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- *En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mr Frédéric BONNARD (secrétaire de séance du Conseil municipal du 04/09/2023) à signer le procès-verbal de séance.*

3 Présentation du Conseil Municipal des enfants

Les enfants du Conseil Municipal, des enfants Chloé, Louve, Jade, Robin, Sacha, Tiago et Simon sont venus présenter leurs projets :

- L'installation d'hôtels à insectes à plusieurs endroits du village : Le centre d'animation, la place du village, le Trêve, la Calonnière, le Planin, l'école et le lavoir.
Pourquoi : Sensibilisation à la conservation éducation environnementale, encourager la biodiversité, favoriser la pollinisation et contrôler les ravageurs.
- L'installation des arches à vélo : Place du village, centre d'animation, mairie, école et aire de covoiturage.
Pourquoi ? Encourager l'utilisation des vélos, promouvoir la durabilité, améliorer la sécurité.
Ces projets sont validés par le Conseil Municipal des adultes. Un budget spécifique est dédié au conseil municipal des enfants pour réaliser ces projets.
Les arches à vélo sont disponibles et pourront être installées rapidement, concernant les hôtels à insectes le choix du fournisseur reste à définir, la commune sollicitera une aide financière de la CCPA dans le cadre des appels à projets « Biodiversité ».

Depuis la loi du 12 juillet 1999, ou loi Chevènement, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ont la faculté d'intervenir en matière culturelle sur le fondement de compétences expressément mentionnées.

Selon l'article L. 5214-16 du CGCT, les communautés de communes ne possèdent pas de compétence en matière culturelle de plein droit, cette compétence est exclusivement attribuée aux communes à défaut de transfert. Toutes les communautés peuvent se voir transférer des compétences de manière optionnelle. Le choix de ces compétences est arrêté par décision des conseils municipaux des communes intéressées, dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création.

Une fois la culture inscrite au sein des statuts de l'intercommunalité, les équipements ou actions reconnus d'intérêt communautaire relèveront de la seule compétence du groupement, ceux n'étant pas qualifiés d'intérêt communautaire demeurent de la compétence des communes membres.

Le conseil communautaire a approuvé par délibération n°199-23 la modification statutaire en adoptant la rédaction de la compétence supplémentaire CULTURE suivante :

La modification de la compétence supplémentaire CULTURE dans les Statuts de la Communauté de Communes comme suit :

- Construction, entretien et fonctionnement de l'Espace Découverte
 - Création, entretien et animation des « Murmures du temps »
 - Soutien aux actions et événements culturels ayant un rayonnement sur plusieurs communes du territoire
-
- *Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres votants, à approuver la modification de la compétence supplémentaire culture.*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux au centre d'animation : rénovation énergétique, embellissement intérieur, rénovation extérieure et récupérations des eaux de pluies.

Un projet dont le coût est estimé à 300 000 euros sur 2024-2025.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis de maîtrise d'œuvre pour les différentes phases de travaux, la mission attendue est de :

- Définir les différents choix techniques et financiers du projet
- Consultation sur le projet, choix des entreprises et mise au point du contrat de travaux
- Assister le maître d'ouvrage lors de la mise en concurrence pour le choix de l'entreprise qui assurera la réalisation des travaux
- Préparer la réalisation de l'ouvrage
- Délivrer les ordres de services, vérifier les documents produits par l'entreprise, établir les états de compte...
- Vérifier la bonne organisation du chantier, coordonner les différents intervenants, définir et gérer le planning du début à la fin
- Organiser la réception des travaux, rédiger les procès-verbaux, liste des réserves...

2 entreprises ont été consultées pour ses missions, leurs propositions respectives sont les suivantes :

L'entreprise RJ ingénierie :

- économiste : 18 000.00€ HT

- Architecte : 1 800.00€ HT

Total : 19 800.00€ HT

L'entreprise Sarl SEON Joël :

- Economiste : 14 690.00€ HT

- Architecte : 4 130.00€ HT

Total : 18 820.00€ HT

- Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à 13 voix pour et 1 abstention, à approuver le devis de l'entreprise SARL Joël SEON économiste de la construction 135 place du château 69610 Sainte Foy L'Argentière pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du centre d'animation.

Des demandes de subventions ont d'ores et déjà été effectuées.

6	Décision modificative
---	-----------------------

Pour mémoire, le budget principal de la Commune de Bibost a été voté le 03 Avril 2023, à hauteur de :

- 544 229.12 € en section de fonctionnement
- 363 162.07 € en section d'investissement.

Sandrine MARVALIN-GEANT fait état des mouvements de crédits à prévoir. Le Conseil municipal est invité à délibérer pour approuver les modifications et virements de crédits proposés ci-dessous :

INVESTISSEMENT

DEPENSES CHAPITRE 204	Diminution de crédits
2041412 Subvention d'équipement versées Bâtiments et installations Panneaux photovoltaïques la table de Math	- 17 400.00 €
2041412 Subvention d'équipement versées Bâtiments et installations Chauffage et éclairage Mairie	- 13 000.00€
TOTAL diminution de crédits chapitre 204	- 30 400.00 €

DEPENSES CHAPITRE 21	Augmentation de crédits
2135 Installations générales, aménagements des constructions : Panneaux photovoltaïques la table de Math	+ 17 400.00 €
21311 Chauffage et éclairage Mairie	+ 13 000.00 €
TOTAL augmentation de crédits chapitre 21	+ 30 400.00 €

Opération d'ordre budgétaire : Amortissement police pluri communale 2020, 2021 et 2022

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT
023 Virement à la section d'investissement	- 410.00
042 Opération d'ordre de transfert entre section	+ 410.00

INVESTISSEMENT

RECETTES	MONTANT
021 Virement de la section de fonctionnement	- 410.00
040 Opération d'ordre de transfert entre section	+ 410.00

Opération de régularisation fin d'exercice :

DEPENSES	MONTANT
chapitre 022 Dépenses imprévues	- 800.00
(chapitre 014) 739223 Fonds de de péréquation des ressources intercommunales et communales	+ 600.00
(chapitre 68) 6817 Dotations aux provisions pour déprécier des actifs	+ 200.00

- *Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres votants, d'approuver la décision modificative.*

7	Fonds de concours communal assainissement du Planin
---	--

Monsieur Le Maire étant personnellement concerné par ce sujet quitte l'assemblée et Mme Claire Douvier prend la présidence de la séance, pour ce point.

Pour rappel :

C'est en 2017 que le projet de raccordement du hameau du Planin au réseau d'assainissement collectif à vu le jour. A cette époque, il manque 125 000.00€ pour couvrir le coût du projet, il est alors décidé que cette somme sera couverte de la manière suivante :

- 90 000.00€ apportés par les 15 riverains concernés.
- 35 000.00€ apportés par la commune

En 2020, la compétence assainissement a été transférée à la communauté de communes.

En 2023, le projet est relancé et programmé dans le plan d'investissement de la CCPA pour 2024.

Le 11 octobre dernier, une réunion entre la CCPA, les riverains et la commune a permis de valider les conditions de réalisation du projet, notamment en ce qui concerne les participations financières, les riverains se sont engagés par convention à hauteur de 6 000.00€ chacun et la participation de la commune de 35 000.00€ est inscrite au budget depuis 2020.

Depuis 2017, les coûts des travaux ont augmenté mais le fonds de concours de 125 000.00€ reste le même.

Lors de la réunion du 11 octobre, les riverains ont demandé à la mairie d'augmenter sa participation, augmentation qui viendrait en déduction de la participation de chaque foyer. Le maire s'étant engagé à soumettre ce sujet au conseil municipal.

Un débat a eu lieu au sein du conseil sur cette demande, puis un vote à bulletin secret est effectué dont le résultat est le suivant :

11 « contre » une augmentation de l'engagement de la commune et 2 « nuls » avec les arguments suivants :

- Les travaux de raccordement entraîneront une réfection de la chaussée en lien avec le SIEMLY pour une remise en état du réseau d'eau. Ce sera un coût important pour la commune
- L'augmentation du coût global du projet n'a pas été répercutée sur les fonds de concours.
- Depuis 2017, les riverains se sont engagés sur un montant. La commune ne souhaite pas un retour sur ces engagements.
- Le raccordement au réseau collectif est un réel avantage pour les riverains.

Le fond de concours de la commune restera identique à 35 000.00€

8	Rallye de Charbonnière
---	-------------------------------

Comme depuis plusieurs années, la commune de BIBOST est sollicitée pour donner un accord de principe, relatif au tracé de l'édition 2024 du Rallye de Charbonnière qui se déroulera les 19,20, 21 avril 2024 sur le même format que l'année 2023 : deux départs de spéciales auront lieu à BIBOST le 19 avril 2024.

Monsieur le Maire propose de voter cet accord de principe.

Le conseil municipal, à 11 voix « pour », 2 « contre » et 1 abstention valide le passage du rallye de Charbonnières édition 2024.

M. René Michel explique son vote :

Il y a chaleur excessive et manque d'eau à cause du réchauffement climatique. Ce réchauffement climatique est dû à l'augmentation des gaz à effet de serre. Les combustibles fossiles sont de loin les plus grands contributeurs au changement climatique mondial ; ils sont responsables de plus de 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Pour limiter ce réchauffement climatique, on nous incite entre autres à moins utiliser notre voiture !

Mais on continue à organiser des rallyes automobiles pour le plaisir d'une minorité.

On n'oublie pas aussi les nuisances sonores et les risques d'accident !

Donc, nous votons contre le passage du Rallye de Charbonnières par Bibost.

9	RPQS 2022 Service déchets
---	----------------------------------

Le rapport 2022 sur le service déchets de la CCPA doit être transmis pour information aux conseils municipaux.

Ce rapport a été mis à disposition des membres du conseil municipal en amont de la séance.

Il est disponible sur le site de la CCPA.

10	RPQS 2022 Service assainissement collectif et non collectif
----	--

Le rapport 2022 sur le service assainissement collectif et non collectif de la CCPA doit être transmis pour information aux conseils municipaux.

Ce rapport a été mis à disposition des membres du conseil municipal en amont de la séance.

Il est disponible sur le site de la CCPA.

11	Compte rendu des diverses commissions
----	--

Commission urbanisme par Claire DOUVIER :

Déclarations préalables :

DP0690222300013 : Extension d'une maison existante, modification des ouvertures sur la maison existante – Sans opposition 01/10/2023

BOCHARD Rémi et ROZIER Amélie 20 impasse Peynet 69690 BIBOST

DP0690222300016 : Agrandissement d'une fenêtre en porte fenêtre, volet bois couleur chêne + volet, escalier en béton 1.40L marche 18cm de haut 8 marches – Sans opposition 9/10/2023

DARGERE GREMERET Jeanne 69690 BIBOST

DP0690222300017 : Changement peinture fenêtres portes et volets fenêtre blanc satin volets et portes rouge basque – Sans opposition le 09/10/2023

GONNON Christian 507 chemin du Planin 69690 BIBOST

DP0690222300018 : Pose d'une pergola bioclimatique 4X3m sur terrasse existante, armature gris anthracite et la blanche - Sans opposition le 06/10/2023

CHAUX Jean Philippe 620 route de Sain Bel 69690 BIBOST

Permis de construire :

PC06902223000002 : Projet consiste à l'aménagement d'une grange accolé à une habitation existante, en surface habitable. Accordée le 04/09/2023

SCI du Brichet Mme MARTINAUD Catherine chemin de la Brosse 69690 BIBOST

Commission Voirie par Frédéric BONNARD

Le SIEMLY devrait réaliser la réfection des canalisations d'eau potable dans le hameau du Planin simultanément avec les travaux d'assainissement.

La télé relève des compteurs d'eau va être mise en place en 2024 par le Siemly. Il y aura 2 points de réception : 1 à la Calonnière et 1 autre sur le haut du village.

Le panneau d'information lumineux à l'entrée du village sur le parking du centre d'animation a été mis en place.

L'épareuse est passée sur les chemins communautaires. Il reste à traiter les chemins communaux.

Commission bâtiments par Didier GOUTTE

2 cumulus ont été changés au centre d'animation, un de 50 litres et un de 200 litres.

1 Aspirateur a été remplacé à l'école pour les cycles 1 et 2.

Commission Finances/RH par Sandrine MARVALIN-GEANT :

Le contrat de Marie Laure Chaux au poste de Secrétaire de Mairie a été renouvelé pour 2 ans.

Les entretiens annuels avec les agents communaux vont se dérouler sur le mois de décembre.

Les tableaux pour la préparation du budget 2024 ont été envoyés à chaque responsable de commission municipale.

Commission Fleurissement par Josette RAYMOND :

Les sapins vont être posés dans le village le vendredi 1^{er} décembre.

12	Point divers
----	--------------

Service déchets :

Une rencontre avec le service déchets de la CCPA a eu lieu : un projet de généraliser les PAV (point d'apport volontaire) sur la commune est envisagé ainsi que l'optimisation du compostage pour la diminution des bacs noirs

Apaisement du village en termes de circulation :

Une étude est en cours conjointement avec la CCPA et le département pour réduire la vitesse de circulation aux entrées du village, côté Bessenay et Saint Julien sur Bibost. Le rendu technique et financier se fera en début d'année.

Une réflexion dans le même temps est en cours concernant le chemin de l'Alambic en voie partagée, entre mode doux, mode actifs avec un seul sens avec un seul sens de circulation pour ces derniers.

Vendredi 1^{er} décembre : La salle des fêtes a été mis à disposition de l'association du « festival Eh Cherry » pour une soirée de remerciements des bénévoles.

Samedi 2 décembre pose des guirlandes des illuminations dans le village.

Décoration des sapins : Répartition ente les conseillers

La séance est levée à 22H15

INFORMATIONS DE BIBOST

➤ VOS HUITRES POUR LES FÊTES !

On y pense ! Pour commander ses huitres, le coupon réponse reçu dans notre boîte aux lettres est à rendre avant le 6 décembre à Chantal Bonnard.

Les huitres seront récupérées au marché du vendredi 22 décembre.

Besoin de renseignements : par tél (06 25 63 61 12) ou mail (isbibost@gmail.com).

➤ TÉLÉTHON ET 8 DÉCEMBRE



Pour le 8 décembre et pour soutenir le Téléthon, les parents d'élèves de l'école de Bibost et l'ISB organisent une fête à laquelle tous les bibolands sont invités.

- 16h45 : rendez-vous pour la fabrication des lampions.
- Goûter sur place : crêpes, jus de fruits, vin chaud.
- 18h : défilé dans le village avec les lampions du Téléthon (accompagnement par les parents au départ et retour de Centre d'Animation).

Tous les bénéfices seront reversés au téléthon.

➤ REPAS DES AINES, le dimanche 10 décembre, au Centre d'Animation, à 12h.

La municipalité organise pour les aînés de Bibost un repas suivi d'un après-midi musical. Le repas sera préparé et servi par Mathieu et son équipe de la Table de Math. Ce moment convivial permet aux plus anciens de notre village de se retrouver dans une ambiance chaleureuse pour se souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année !

➤ **MARCHÉ DE NOËL**, le dimanche 17 décembre de 9h à 17h

Bibost

Marché de Noël

- ❄ Artisanat
- ❄ Bougies
- ❄ Miel
- ❄ Bière
- ❄ Bijoux

**Le dimanche 17 décembre
de 9h à 17h
Au centre d'animation**

- Vente de tartiflette sur place et à emporter
- Dégustation d'huîtres
- Crêpes , gaufres , barbes à papa
- Buvette , vin chaud
- Balade à poney , Château gonflable
- Le Père Noël sera là !

Réservation de Tartiflette au : 06.25.63.61.12

9€ la part
16€ les 2

• Marché de Noël, toujours. Artisans, créateurs, producteurs, ... vous souhaitez participer au marché de Noël de Bibost. Pour vous inscrire, envoyer un mail à isbibost@gmail.com.

➤ **RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE EN CHANSONS,**

le mardi 19 décembre, au Centre d'Animation, à 15h.

Les élèves de l'école seront accueillis par le Club Soleil d'Automne et chanteront pour les aînés de la commune mais aussi pour tous les habitants de Bibost (famille, amis, ...). A leur tour, les adhérents du Club proposeront leurs chansons et ensuite tout le monde reprendra une chanson commune. L'après-midi se terminera par des échanges de cadeaux... et par un goûter.

➤ **VŒUX DE M. LE MAIRE,** le samedi 13 janvier à 17h30.

Tous les bibolands sont invités à la cérémonie des vœux de M. le maire et du conseil municipal : bilan de l'année écoulée, projets à venir, ...

Nous pourrions nous retrouver ensuite pour échanger autour du verre de l'amitié.

➤ **DES NOUVELLES DU SC BIGARREAUX**



Pour cette saison 2023/2024, notre club de football a enregistré 145 licenciés, âgés de 4 ans à 15 ans, et encadrés par 26 éducateurs/dirigeants bénévoles. Le Sporting Club Bigarreux permet aux jeunes des villages de Bessenay, Bibost, Brullioles, Montrottier et de Saint Julien sur Bibost de pratiquer cette activité sportive avec des entraînements en semaine et des oppositions officielles le samedi ou le dimanche.

Les catégories concernées vont de U7 à U15, garçons/filles, nées entre 2009 et 2019. Le club a pu ainsi inscrire au niveau du groupement Brévenne : 6 équipes en U7, 3 équipes en U9, 2 équipes en U11 et 2 équipes en U13. L'objectif de recréer un groupe en catégorie U15 (foot à 11) a été atteint et il a même été possible de composer 2 équipes par une entente avec le club voisin de la Giraudière. Tout au long de la saison, chaque catégorie dispute soit des plateaux (multi-rencontres), soit des matchs sous forme de championnat, avec également participation à des tournois en salle ou en extérieur organisés par les clubs voisins du secteur Brévenne.

L'Objectif principal du club : « plaisir du jeu et progression collective de notre effectif dans le foot ».

Nos prochaines manifestations sont :

- Tournoi Bigarreux en salle en U9, U11 et U13, le week-end du 13/14 janvier 2024 à la salle polyvalente de Montrottier.
- Tournoi Bigarreux en extérieur en U11 et U13, le vendredi 17 mai 2024 à partir de 18h30 au stade de Bessenay.
-

Objectifs de la saison :

- Maintien de nos effectifs et réussir à reconstituer un groupe U17 pour la saison suivante.

Contact : Maurice BONNARD (*Bibost*), Cyril CHAZALLET (*Bessenay*).

Mail : 552780@laurafoot.org - Facebook : sc bigarreux

REPAS DANSANT À BIBOST

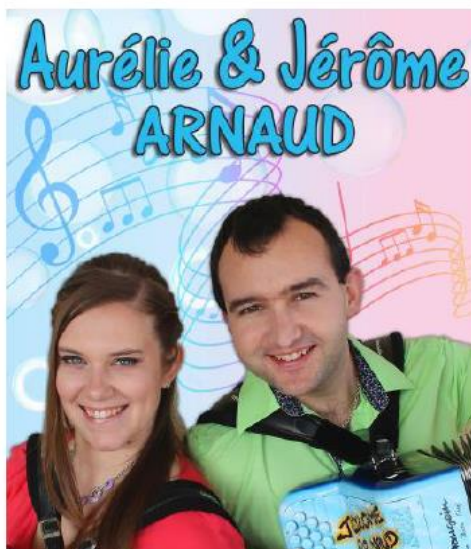
LE SAMEDI 3 FÉVRIER 2024
à partir de 12 heures
AU CENTRE D'ANIMATION

MENU

kir, salade composée,
choucroute garnie, fromage,
dessert, vin et café.



ANIMÉ PAR



30 euros par personne,
à payer sur place.
S'inscrire auprès
de Josiane GARBIT
par tél : 06 78 79 51 80,
avant le 15 janvier,
dernier délai.
Places limitées.

Organisé par le Club Soleil d'Automne

➤ OUVERTURE MAIRIE

- Lundi de 9h00 à 12h00
- Mercredi de 14h00 à 18h00
- Vendredi de 14h00 à 17h30

➤ TOUTES LES ACTUALITÉS DU VILLAGE AVEC :

- Site internet de la commune : <http://www.mairie-bibost.fr/>
- Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/mairiedebibost/>
- Panneau Pocket : installer l'application sur votre smartphone (application gratuite) et recevez, en temps réels, les informations et les alertes publiées par la commune.

INFORMATIONS DU PAYS DE L'ARBRESLE

➤ DES NOUVELLES DU CINÉMA LE STRAPONTIN



Le cinéma Le Strapontin à Sain-Bel a une belle histoire. La fête des 100 ans de la salle, en septembre 2023, a permis à de nombreux spectateurs de découvrir les belles anecdotes qui ont parsemé cette aventure.

Cela fait maintenant plus de 40 ans, que l'association CCA Le Strapontin, constituée uniquement de bénévoles du territoire, gère le seul cinéma sur la communauté de communes du Pays de l'Arbresle dont Bibost fait partie.

L'année 2022-2023 a été une belle année cinématographique, avec une volonté parmi les bénévoles de l'association de proposer toujours plus et toujours mieux aux fidèles spectateurs.

En plus des traditionnelles séances en soirée du mardi, vendredi et samedi, le Strapontin propose de nombreuses séances réservées aux établissements scolaires, des séances proposées aux seniors en après-midi, des séances jeunesse durant les vacances scolaires ou certains samedis, des séances ciné-rencontres où des discussions avec intervenants ponctuent la projection des films, quelques séances dominicales. Au total il y a eu 245 séances sur 10 mois qui ont été organisées.

Cette année a vu aussi l'organisation de manifestations exceptionnelles comme le Festival Manga ou le ciné concert avec projection d'un documentaire sur Leonard Cohen suivi d'un concert par un groupe local. Bien sûr le Festival du Film Auralpin aura été un grand moment de la saison, avec comme très souvent des films d'excellente qualité. Cette année le record de fréquentation a été battu avec plus de 1000 spectateurs. Sylvie Audcoeur, présidente du jury et ancienne lauréate a été bluffée par la qualité du festival.

En ces temps où le budget des familles est un sujet délicat, il est à noter que le Cinéma Le Strapontin, propose des tarifs toujours très avantageux, avec de nombreuses possibilités de paiement (tickets GRAC, Pass Culture, Pass région , ...) Alors pas d'hésitation ! Venez au cinéma ! Venez au Strapontin

Site internet : <http://www.le-strapontin.com> - Adresse mail : lestrapontin@yahoo.fr

➤ RÉNOVATION DE LOGEMENTS




La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle vous accompagne pour la rénovation de votre logement

AIDES FINANCIÈRES

ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

Un projet de rénovation énergétique (Isolation, système de chauffage...) ?

Contactez l'Agence Locale de la Transition Énergétique
04 37 48 25 90 - <https://www.alte69.org/fr>





Un projet de rénovation complète d'un logement ?
Des travaux pour vous permettre de rester à votre domicile ?

Contactez l'association SOLIHA
04 74 05 35 75 - aidehabitatCCPA@solihha.fr
Ou prendre rdv via ce QR code





Dans le cadre de « Petites Villes de Demain », les communes de L'Arbresle et Sain Bel apportent un soutien financier complémentaire pour les projets de rénovation dans leurs centre-bourgs.

➤ PRÉSENTATION DE GRAIN DE SEL



Parents, grands-parents, vous cherchez un lieu pour sortir avec vos enfants de 0 à 6 ans.

Rencontrer – Jouer - Se détendre - Rompre l'isolement - Créer du lien.
Nous vous accueillons à Grain de Sel, lieu d'Accueil Enfants Parents

- **À L'ARBRESLE** - Mercredi et jeudi 15h à 18h - Samedi 9h-12h- 6, impasse Charassin
- **À BESSENAY** - Mardi : 8h30 à 11h30 – 17, rue du Nord (sous l'école maternelle).

Pas d'obligation de réservation – Prix : 1€ par famille.

L'enfant expérimente sa relation aux autres et découvre le monde en sécurité, en confiance, en présence de ses parents.

Les parents échangent ou prennent un temps de pause.

Les accueillants, garants des règles du lieu, sont attentifs à la relation parent-enfant. Ils veillent à la manière dont chaque enfant prend progressivement sa place parmi les autres et dans le monde...

Subventionné par la CAF, les communes de L'Arbresle et de Bessenay, la CCPA, le Département, la MSA

L'association est habilitée à recevoir des dons de particuliers et d'entreprises. Ces dons bénéficient des déductions fiscales en vigueur pour les œuvres d'intérêt général.

Notre site : <https://larbreslegraindese.wixsite.com/grain-de-sel>



➤ DES NOUVELLES DU SYRIBT

• Les années se suivent et ne se ressemblent pas



Retour sur une année climatique marquée par un manque de précipitations et plusieurs vagues de chaleur.

Du point de vue de la ressource en eau, l'année 2023 a plutôt mal débuté : l'été 2022 a laissé un déficit considérable dans les réserves souterraines, l'hiver et le début du printemps 2023 ont été exceptionnellement peu arrosés comparés aux moyennes saisonnières. Et ce n'est qu'aux mois de mars, avril et mai que les précipitations sont revenues, en même temps que la reprise de la végétation, donc trop tard pour reconstituer suffisamment les réserves du sol.

Les températures du mois de juin 2023 étaient déjà bien supérieures aux moyennes observées entre 1990 et 2020. Cela a été immédiatement suivi par une première vague de chaleur au début du mois de juillet. Le redoux et le retour des précipitations dans le courant de juillet n'ont pas empêché deux autres canicules en août et en septembre.

Au global, l'été 2023 n'a pas été aussi problématique que celui de 2022 du point de vue agronomique, mais il reste le 4ème été le plus chaud jamais enregistré, avec +1.8°C enregistré en Auvergne-Rhône Alpes (plus haute valeur pour la France métropolitaine). Notre région est également une des 2 seules à être restée en déficit de précipitations.

Une des raisons à cela est probablement la violence des orages, apportant beaucoup d'eau en très peu de temps, favorisant le ruissellement de surface, et non l'infiltration.

• Bientôt un nouveau visage pour la Brévenne à la Giraudière.

Le chantier phare de restauration écologique des rivières durant l'été 2023

Le hameau de la Giraudière, à la croisée des communes de Bessenay, Brussieu et Courzieu, est aussi une terre de confluence, avec la Brévenne, le Cosne et le Tortoron, qui ont été très "domestiqués" au fil des décennies.

Les aménagements humains ont conduit à la création de seuils, au remblai et à l'enrochement des berges, ouvrant au passage un beau terrain de jeu pour la renouée du Japon qui colonisait majoritairement les berges de la Brévenne dans la traversée du hameau.

Ces modifications ont fortement appauvri la biodiversité locale, et favorisent le caractère extrême des épisodes de crues ou de sécheresse à cause de la suppression des zones d'expansion des crues, de la suppression des boisements naturels, du réchauffement de la température des rivières à cause de l'étalement du lit, etc.

Le projet porté par le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine a ainsi été pensé dans un double objectif de restauration écologique de la Brévenne et de diminution du risque d'inondation. Après les abattages et débroussaillages nécessaires, de gros travaux de terrassement ont débuté au mois de juin 2023, et finiront en janvier 2024 par des plantations tout le long de la Brévenne.

Quelques chiffres :

- 1 km de cours d'eau concerné,
- 3 seuils supprimés dont un de 1.20m de haut, sous le pont de la RD50,
- 275 mètres linéaires "désartificialisés", avec enlèvement des enrochements par exemple,
- 20 000 m3 de terrassements dont 10 000 m3 évacués,
- 8000 boutures et plantations d'arbres et arbustes, 1.5 ha de surface replantée en berge.

Ce chantier d'ampleur a fait l'objet de plusieurs visites en cours de chantier pour les habitants et écoliers de la Giraudière.

➤ ON ESSAYE LE COVOITURAGE ?



Une aire de covoiturage a été aménagée par la CCPA, à la sortie de Bibost, sur la route de Sain Bel.

Partager son trajet a de nombreux avantages : économiques, environnementaux et sociaux.

Le covoiturage n'est pas réservé aux déplacements domicile-travail. Il peut aussi concerner de nombreux déplacements du quotidien par exemple emmener les enfants au centre aéré ou aller faire des courses.

De nombreuses applications nous permettent de trouver du covoiturage : moov'ici, Blabacar Daily ou encore Encovoit Grand Lyon.

➤ 500 MILLIONS D'ANNÉES ET UN JOUR

Exposition itinérante sur la géologie du Beaujolais

500 MILLIONS D'ANNÉES ET UN JOUR

Du 10 novembre 2023 au 17 janvier 2024

à L'Espace Découverte du Pays de L'Arbresle,
18 place Sapéon - 69210 L'Arbresle
04.74.01.48.87

HORAIRES :
Mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9h30 à 12h et de 15h à 18h

TEMPS FORTS :
Samedis 21/10 et 4/11 à 9h30 :
visite guidée-apéritif géologie à L'Arbresle
Inscription obligatoire sur www.arbresletourisme.fr - Tarif 10€/personne

Plus d'informations sur notre site internet : www.geopark-beaujolais.com

Volcans, minéraux, fossiles, mines, carrières, matériaux... la géologie sous nos pieds et dans nos quotidiens !

Logos: UNESCO Géoparc mondial, Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle, Espace Découverte du Pays de L'Arbresle, AOA.

INFORMATIONS DE L'ETAT

➤ **SÉCHERESSE** : arrêt des mesures de limitation des usages de l'eau

En raison de conditions météorologiques favorables, il a été décidé de ne pas proroger les mesures de limitation sécheresse qui sont arrivées à échéance le 1er novembre 2023.

Il est rappelé la nécessité d'anticiper les saisons estivales prochaines en mettant en œuvre des aménagements, comme des réservoirs d'eau de pluie, ...



Nous pouvons utiliser la plateforme VigiEau pour nous informer sur les restrictions de l'usage de l'eau sur notre commune.
Adresse web : <https://vigieau.gouv.fr/>